

DOSSIER DE PRESSE

Le 26 juin 2020

Séance plénière du 29 juin 2020

CHAPITRE BUDGÉTAIRE

Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 présente un total d'exécution en recettes de 1,436 Md€ et en dépenses de 1,416 Md€, avec de très bons taux de réalisation (98 % et 97 % respectivement).

L'exercice 2019 se caractérise par des dépenses d'investissement d'un niveau élevé, avec un effort particulier sur l'enseignement supérieur, l'économie, l'apprentissage, le tourisme et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale qui montent en puissance.

Les dépenses de fonctionnement sont contenues pour tenir compte du Pacte de Cahors signé avec l'Etat. La hausse concerne en grande partie les fonds européens d'une part et la formation professionnelle pour la mise en œuvre du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences d'autre part. Ils sont financés par des recettes affectées.

La progression des recettes par rapport à 2018 est conforme aux prévisions budgétaires (+ 66 M€). Elle est due à plusieurs évolutions : des recettes fiscales (TVA, carte grise) qui ont bénéficié d'une conjoncture favorable en 2019, plus de CVAE, la montée en puissance des fonds européens et le versement des deux premiers acomptes du Plan d'investissement dans les compétences.

L'emprunt d'équilibre a été mobilisé à hauteur de 67,62 M€ au lieu des 103,15 M€ inscrits au BP 2019. Etant donné l'évolution importante des recettes, le CESER regrette la prudence de la Région alors que les besoins en investissement sont importants pour parvenir à une transition écologique, économique et numérique et qu'ils nécessitent une politique ambitieuse aux conséquences sociales positives.

Les trois ratios (taux d'épargne brute, autofinancement et capacité de désendettement) restent en 2019 supérieurs aux objectifs cibles que la Région s'est fixé, ce qui constitue un point positif car il est à craindre que les mesures prises par la Région en 2020 pour faire face à la crise ne dégradent fortement ces ratios.

Ce compte administratif s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2018, avant la crise sanitaire de 2020. Malgré les contraintes du Pacte de Cahors, la Région réalise un résultat de 17,3 M€, preuve d'une gestion prudente de l'exécution budgétaire.

Décision modificative n°1 pour 2020

Cette décision modificative intervient dans un contexte très particulier marqué par une crise d'ampleur sans précédent dans le monde entier.-Même si les estimations précises restent incertaines à ce stade, cette crise sanitaire a des conséquences sur l'activité économique et sociale nationale et régionale. Elle a aussi des conséquences fiscales et budgétaires sur les comptes publics.

En région Centre-Val de Loire, comme dans les autres régions, le confinement de plusieurs semaines a mis un coup d'arrêt à l'activité économique, avec des répercussions sur l'emploi et sur la précarité.

Cette crise a entraîné une réponse rapide de la part de la Région qui a participé au fonds national de solidarité de l'Etat à hauteur de 15 M€. Elle s'est également mobilisée pour adapter ses outils et adopter des mesures d'urgence aux commissions permanentes d'avril et de mai.

L'Exécutif régional propose une modification à la hausse du Budget pour 2020, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 36,5 M€.

Au-delà des ajustements habituels des dépenses et recettes et de la reprise du résultat de l'année précédente (17,4 M€), la décision modificative n° 1 intègre cette année les dépenses nouvelles liées à la crise, rendues nécessaires pour soutenir notamment l'activité économique et prévenir les conséquences sociales.

Cette décision modificative est marquée par un effet de ciseau : une baisse significative des recettes et une augmentation des dépenses.

L'Exécutif régional estime que l'impact de la crise sur la diminution des recettes est de 57 M€.

La baisse résulte principalement des trois recettes fiscales qui sont fortement corrélées à l'activité économique (fraction de TVA, carte grise et TICPE).

La dégradation des finances devrait se prolonger sur les exercices budgétaires à venir (baisse de la CVAE), avec des conséquences non négligeables sur l'autofinancement de la collectivité si aucune mesure de compensation n'est prise par l'Etat. Le CESER estime nécessaire de sécuriser le niveau des recettes régionales dans le temps. Elles doivent également être en cohérence avec l'exercice des compétences régionales. Pour le CESER, le projet de loi de finances pour 2021 devrait être l'occasion de remettre à plat les recettes des collectivités.

Les dépenses liées à la crise sont estimées à 50 M€, certaines étant financées par redéploiement de crédits existants tandis que d'autres nécessitent des crédits nouveaux. A ce jour, il est difficile de savoir quel est le coût final de ces mesures, plusieurs dispositifs étant des prêts.

Le CESER tient à souligner la réactivité de la Région, qui a été à la hauteur de la situation, tout en s'interrogeant sur la capacité de certaines structures à rembourser les prêts si les difficultés persistent. Il note la création opportune d'une dotation de 4 M€ pour risques de non recouvrement des créances.

Les dépenses de fonctionnement ne seront pas soumises au Pacte de Cahors, suspendu en 2020, permettant ainsi à la Région de débloquer des fonds pour soutenir l'économie.

Les dépenses d'investissement intègrent également les dépenses nouvelles liées au Covid 19 à hauteur de 34 M€ ainsi que des ajustements pour les CAP filières, le CAP recherche et le hangar de Châteauroux. Le CESER comprend le report de certaines opérations (lycées, enseignement supérieur/recherche, territoires solidaires) en raison de l'arrêt des chantiers pendant le confinement et d'une reprise progressive de l'activité. Mais il souhaite que ces reports ne se prolongent pas au-delà du prochain exercice. Il appelle à une relance rapide de la commande publique qui permettra de redémarrer l'activité, stimuler la croissance, générer des emplois et des recettes fiscales.

La reprise de l'excédent de 2019 lui permet à la Région d'amortir le choc de la diminution des recettes et donc d'équilibrer son budget avec un recours à l'emprunt limité à 35 M€, dans des conditions raisonnables. Pour le CESER, le recours à l'emprunt reste modéré et ne doit être qu'une première étape d'un plan de relance plus massif.

En conclusion, le CESER estime que cette première décision modificative est nécessaire pour répondre à l'urgence économique. Mais il craint que les mesures prises, bien que pertinentes, ne soient pas suffisantes au regard de la situation. Il espère une politique plus audacieuse de la Région pour stimuler l'activité dans une décision modificative à la rentrée.

Le CESER proposera en septembre son analyse de la crise et apportera une contribution au débat sur les perspectives post-crise.

En effet, la crise a également révélé la nécessité de repenser notre système économique dans un monde qui vit sous la menace d'autres crises, sanitaires, sociales ou climatiques. Au-delà des mesures conjoncturelles, indispensables, il est nécessaire de réfléchir collectivement aux opportunités à saisir pour amorcer une transformation de notre société comme nous le ferons, Conseil régional et CESER, à l'occasion du forum du 1^{er} juillet.

CHAPITRE CONTRACTUALISATION

Bilan du Contrat de Plan État-Région 2015/2020

Élaboration du futur CPER 2021/2027

Le Président du Conseil régional saisit le CESER, d'une part, sur le bilan au 31 décembre 2019 du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 et, d'autre part, sur les principes directeurs et les orientations stratégiques définies par la collectivité pour la définition du futur CPER pour la période 2021-2027.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT REGION (CPER) 2015-2020

Le rapport souligne que si l'on exclut le volet mobilité, les taux de programmation et d'engagement sont respectivement de 81,21% et 68,71% pour l'État et 80,46 % et 67,68 % pour le Conseil régional Centre-Val de Loire. Le volet mobilité représente à lui seul près de la moitié du CPER.

Toutefois, si on l'inclut, les taux d'engagement de l'État et de la Région tombent respectivement à 49,88 % et 36,10 %. On ne peut se satisfaire de taux aussi faibles, nécessitant le report sur le prochain plan de projets non réalisés à ce jour, même s'il est concevable que certains projets aient pu être retardés pour diverses raisons techniques ou autres.

Le taux d'engagement de l'État est particulièrement faible dans trois domaines : la mobilité multimodale (taux d'engagement de 23,77 %), le volet territorial (44,85 %) et l'ESRI (54,84 %).

Concernant la Région, on peut relever un taux de programmation et d'engagement très bas en matière de mobilité (respectivement 9,66 % et 9,65 %). Cela s'explique d'abord par l'abandon de certains projets (Orléans-Châteauneuf sur Loire, Voves-Orléans...), ensuite par des transferts de compétence en matière ferroviaire (petites lignes) et enfin, par l'adoption de la loi LOM.

Néanmoins, le CESER note avec satisfaction que, hors mobilités, les différentes programmations engagées en 2020 permettront d'atteindre à 100 % les objectifs fixés dans la plupart des champs inscrits au CPER 2015-2020.

PRINCIPES DIRECTEURS ET ETAPES RELATIVES A L'ÉLABORATION DU FUTUR CPER 2021-2027, ORIENTATION STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE

L'élaboration du futur CPER s'inscrit dans un contexte particulièrement mouvant. La situation sanitaire a ainsi modifié les perspectives d'élaboration en termes de calendrier mais aussi de contenu. Le CESER note d'ailleurs avec satisfaction que, contrairement à ce qui avait été envisagé de prime abord, le volet mobilité pourrait être inclus dans le futur CPER.

Les propositions de la Région pour le futur CPER sont structurées autour de trois grands axes thématiques déclinées en 39 priorités d'action. Le CESER retrouve ici un certain nombre des propositions qu'il avait formulées dans sa contribution au projet de CPER, adoptée en février 2020 et ne peut que souscrire à la majorité des orientations prises.

Toutefois, il lui semble souhaitable de hiérarchiser ces 39 priorités, afin de réellement faire de ce CPER un document stratégique, à la hauteur des attentes des populations et permettant de faire face aux urgences environnementales, sociales et économiques d'aujourd'hui et de demain. L'enveloppe financière qui sera dédiée, notamment par l'Etat, devra être à hauteur de ces enjeux (en €/habitant).

La résilience des territoires ne pourra être effective qu'à condition qu'un changement de paradigme profond soit opéré. Pour le CESER, il est nécessaire de compléter la notion d'attractivité avec celle d'ancrage territorial, insuffisamment mise en avant.

Enfin, le CESER souhaite être plus régulièrement informé des bilans d'exécution du CPER afin de suivre plus précisément son avancement.

CHAPITRE EUROPE

Fonds européens 2021-2027 : le CESER attend un choc de simplification

Dans les mois qui viennent, les Etats-Membres de l'Union européenne devront s'entendre sur le Cadre Financier Pluriannuel (2021-2027) et sur les termes du Plan de Relance européen proposé, le 27 mai 2020, par la Commission européenne pour faire face aux conséquences de la crise.

Il est donc, aujourd'hui, impossible de savoir quelle sera la dotation dont bénéficiera la politique de cohésion dans le budget de l'Union et encore moins l'enveloppe dont bénéficiera la région Centre-Val de Loire pour les Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI).

C'est dans ce contexte que l'Exécutif régional définit les premières orientations de sa feuille de route et consulte le CESER sur le bilan à mi-parcours de la programmation 2014-2020 ainsi que sur la préparation du Programme 2021-2027.

2014-2020 : un bilan en demi-teinte

La région Centre-Val de Loire se situe, en termes de consommation des crédits européens, dans la moyenne plutôt basse des régions françaises. Cette situation s'explique par le retrait du projet de ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf. Il a fallu que l'autorité de gestion reventile les crédits entre les axes afin de permettre la mobilisation des crédits notamment sur de nouvelles thématiques. Les bénéficiaires potentiels ont-ils été suffisamment informés de ces nouvelles opportunités ?

Taux de programmation par domaines d'intervention

Domaines d'intervention	Montant EU programmé en % 31/03/2020
Axe 1 Une société de la connaissance	86,06 %
Axe 2 Une société porteuse d'emplois	53,06 %
Axe 3 Une société numérique	69,97 %
Axe 4 la transition vers une économie à faible teneur en carbone	30,94 %
Axe 5 La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés	18,92 %
Axe 6 Une société apprenante et inclusive	96,09 %
Axe 7 Accompagner les jeunes vers l'emploi	100 %

Données issues de l'extranet des Fonds européens Centre-Val de Loire

2021-2027 : la simplification, une priorité

Face aux réticences d'un grand nombre de structures à mobiliser les crédits européens, le CESER fait des recommandations à l'Exécutif régional en matière de contrôle, de facilités financières, de simplification administrative, de réseau d'animation.

Parmi les propositions du CESER on retiendra :

- À l'égard des projets à faibles montants
 - Appliquer un principe de proportionnalité en matière de contrôle
 - Inciter les porteurs de « petits » projets à se regrouper afin de trouver une structure maître d'ouvrage pour porter le projet
- En matière de gestion
 - Limiter la rétroactivité des règles applicables aux projets
- Pour réduire les obstacles financiers
 - Faire connaître le système d'avance et étendre les options de coûts simplifiées et la forfaitisation au plus de projets possibles
 - Etudier l'effet démultiplicateur des instruments financiers, leur effet de levier sur le secteur bancaire
- En matière d'animation du programme
 - Rendre visible et renforcer l'action des têtes de réseau
 - Déployer un dispositif territorialisé d'aide au montage de projet à l'échelle des Espaces Région Centre
- Concernant la communication
 - Editer des documents simplifiés et améliorer l'ergonomie et la hiérarchisation du site internet dédié aux politiques européennes

Concernant les futures thématiques réparties en objectifs stratégiques, le CESER approuve leur choix et soutient la Région quant à l'obtention d'une révision des taux de la concentration thématique¹ et il l'encourage à se mobiliser pour que la concentration thématique corresponde mieux aux besoins du territoire.

Enfin, le CESER a étudié le rapport entre la dotation FEDER pour 2014-2020 et le nombre d'habitants par régions. Il lui apparaît que la région Centre-Val de Loire est moins bien dotée que des régions comparables comme les Pays-de-Loire et la Bretagne. C'est pourquoi, il demande à l'Exécutif régional de se mobiliser fortement pour obtenir l'enveloppe la plus juste possible par rapport aux autres régions françaises.

¹ *il s'agit de concentrer les crédits européens sur un nombre restreint d'objectifs thématiques afin de maximiser l'effet levier*

CHAPITRE ENVIRONNEMENT

Plan d'actions pour la biodiversité

Le CESER salue la qualité générale du rapport et la lucidité des propos sur le constat alarmant de la perte de biodiversité en région Centre-Val de Loire. Pourtant, à ce jour encore, la préservation de la nature et ses ressources reste un enjeu relégué dans les faits à un plan secondaire par une grande majorité d'acteurs.

Dans le cadre de l'action Régionale, le CESER note la construction prévisionnelle du "guide d'application du SRADDET" et exprime sa volonté d'y être associé. De même, le CESER souhaiterait connaître les modalités envisagées par la Région sur le FEADER.

Le CESER affirme le fort levier d'action possible du volet biodiversité des CRST et encourage la Région à renforcer sa mobilisation.

Enfin, il encourage la Région à l'exemplarité dans le déploiement de ses propres projets, dans la gestion de son patrimoine, et dans les exigences exprimées dans ses appels d'offre.

Concernant l'Agence Régionale pour la Biodiversité, le CESER soutient et se félicite de la concrétisation des rencontres « Agriculture-Biodiversité » programmées en 2021. Il informe cependant la Région et l'Etat sur le regret d'une partie du monde agricole et du monde des entreprises à ne pas siéger au Conseil d'Administration de l'ARB.

De manière générale, le CESER propose que les pratiques vertueuses des acteurs économiques soient mieux valorisées et connues. Il souligne l'importance d'un travail avec tous les acteurs pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux et des contraintes permettant la mise en place de solutions concertées.

Le CESER salue l'action de la Région qui finance les inventaires de biodiversité de manière continue dans les communes volontaires.

Le CESER salue de manière générale les dix engagements pris et encourage la Région à aller plus loin et à être particulièrement vigilante sur le travail mené, notamment au sein des espaces protégés (Stratégie d'Aires Protégées, Parcs Naturels Régionaux...) et sur les continuités écologiques. Particulièrement, l'importance est identifiée de reconduire un plan Loire fort suite notamment aux récentes situations alarmantes de sécheresse. L'objectif de restauration des masses d'eau était initialement exigé pour 2015, et les résultats restent à ce jour très en deçà de l'attendu (20%).

Le CESER reconnaît et soutient la politique dynamique de la Région ainsi que les moyens engagés.

Il exprime une véritable inquiétude et plaide pour une mobilisation immédiate et concertée de l'ensemble des collectivités.

Il convient aussi d'intégrer dans nos réflexions les impacts néfastes de la concurrence globalisée permettant l'importation de produits à fort impact sur la biodiversité et mettant à mal les exploitations locales régionales.

Le maintien de l'intégrité de la biodiversité et de ses équilibres est partie intégrante de la solution pour une société économiquement résiliente et socialement plus bénéfique dans un environnement préservé.

CHAPITRE ÉCONOMIE

Bilan des aides économiques 2019

Comme prévu par la loi du 13 août 2004, la Région présente le rapport annuel relatif aux aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités territoriales. L'année 2019 pérennise les dispositifs d'aides à l'économie mis en place par la Région sur les premières années de son mandat et les amplifie grâce à une contractualisation accrue avec les territoires.

Toutes collectivités confondues, le montant des aides accordées s'élève à 50,45 M€ (contre 41,48 M€ en 2018) pour 3 955 bénéficiaires (1 702 bénéficiaires en 2018). Cela représente une hausse de 21,6 % des aides attribuées en un an. Les aides directes attribuées par la collectivité régionale augmentent de 14,1 %.

Le CESER considère à nouveau que l'évaluation qualitative et quantitative des effets produits par les aides économiques doit nécessairement être conduite pour que ce bilan, couplé d'une analyse qualitative, aboutisse à un véritable outil de pilotage.

Dans le cadre d'urgence de la crise COVID-19, le CESER tient à féliciter l'exécutif régional et ses équipes techniques pour sa réactivité durant la crise du COVID-19 auprès des entreprises régionales avec des instructions de dossiers rapides et la création de fonds aux entreprises de marché et de l'économie sociale et solidaire.

Via les aides économiques, le CESER souhaite que la Région suive les nouvelles orientations issues de la crise du COVID-19 et résumées par l'impulsion Gouvernementale pour une « économie forte, écologique, souveraine et solidaire ».

CHAPITRE FORMATION

Plan régional de formation : révision du PACTE

Le CESER est ainsi saisi à la fois sur les mesures complémentaires du PRIC (adopté par le Conseil régional le 5 septembre 2019) et les priorités du nouveau Programme Régional de Formation 2021-2024.

Des mesures d'urgence

Le CESER salue l'ensemble des mesures d'urgences prises pour faire face à la crise afin de limiter son impact, dont le maintien de la rémunération des stagiaires et le rallongement des parcours. Il tient à souligner la réactivité dont les services et leurs partenaires ont fait preuve face à cette situation.

Il est particulièrement favorable à l'aide de 1 000 euros qui a été accordée aux apprenants paramédicaux mobilisés aux côtés des professionnels de santé. Il est regrettable que seules les périodes de stage comprises entre le 1er avril 2020 et le 10 mai 2020 puissent être prises en compte alors que certains jeunes ont été mobilisés dès mars. Il faut souligner que les étudiants du secteur social rencontrent également de très grandes difficultés.

Des inquiétudes demeurent néanmoins du fait de l'augmentation prévisible du nombre de demandeurs d'emploi à terme. Comment les aider à s'inscrire dans un parcours de reconversion, de reclassement, dans la construction d'un projet ? Y aura-t-il des passerelles, des cellules d'accompagnements spécifiques, d'information ?

Un nouveau PRF

L'actuel Programme Régional de Formation, principal outil de la Région pour répondre à sa compétence générale en matière de formation, présente un bilan satisfaisant. Le PRF 2021-2024 reprend les principes et modalités d'actions du précédent PRF et sera fondé sur les axes prioritaires suivants :

- Les actions de formation lancées dans le cadre du PRF devront concourir à l'atteinte des objectifs que la Région partage avec l'Etat dans la stratégie du PACTE jusqu'en 2022,
- L'intégration du Compte Personnel de Formation,
- Des réponses aux urgences climatiques et sociales, aux enjeux écologiques,
- La prise en compte des mutations de l'économie, notamment l'appropriation du numérique.

Le CESER approuve globalement les orientations prises.

Il tient à insister sur la nécessité de rendre plus attractifs certains métiers sanitaires et sociaux, comme les aides à domicile. De même, les formations liées à la transition écologique et énergétique sont peu connues des jeunes, elles doivent être valorisées à tous points de vue par des labellisations, par une information auprès des acteurs de l'orientation.

Enfin, le CESER réaffirme l'importance d'ancrer les relations de la Région avec les OPCO, y compris pour l'apprentissage.

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr